



Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel Grand Est

Avis DEP n° 2018 - 15		
Avis direct (François VERNIER) Date : 09/02/2018	Objet : Demande de dérogation pour l'arrachage de l'espèce végétale d'Armoise blanche (<i>Artemisia alba</i>) dans le cadre de travaux de réfection du fort de Charlemont à Givet (Ardennes).	Avis : favorable avec recommandations

Contexte

Cette demande entre dans le cadre de travaux de réfection du fort de Charlemont à Givet et est déposée par la communauté de communes Ardennes rives de Meuse. Ces travaux actuellement en cours ont pour but de sécuriser le site pour l'ouvrir partiellement au public. Des inventaires réalisés en 2012 dans le cadre d'un autre projet sur le même site (depuis abandonné) avaient mis en évidence la présence d'Armoise blanche sur le lieu des actuelles opérations. Ces travaux ne devaient pas impacter l'espèce protégée concernée. Toutefois, au cours des travaux, il s'est avéré qu'une dépose de la muraille abritant de l'Armoise blanche à la pointe Est du fort allait devoir être effectuée. En effet, la muraille n'est plus ancrée dans la roche et présente des risques d'effondrement donc de sécurité publique. Cette opération entraînera la destruction des 11 pieds d'Armoise blanche présents.

Questions au CSRPN

Les travaux auront-ils un impact sur la population de cette espèce ?

Supports de réflexion

- Courrier de demande de la communauté de communes Ardennes rives de Meuse en date du 25/01/2018
- Dossier de demande en date du 19 janvier 2018
- CERFA 13 617*01 en date du 25 janvier 2018
- Courrier de saisine du CSRPN en date du 31/01/2018

Analyse du CSRPN

analyse du rapporteur (François VERNIER) et conclusions des échanges

La demande concerne une petite population d'Armoise blanche (*Artemisia alba*) (11 pieds) qui pourrait être détruite pour des raisons de mise en sécurité du site appelé à recevoir du public. L'Armoise blanche est protégée en Champagne-Ardenne où elle n'est présente que dans les Ardennes et plus particulièrement dans la Pointe de Givet. La population de Givet est la plus septentrionale de France, il y a donc une responsabilité forte pour le maintien de cette localité. Un maintien, voire une amélioration de l'ensemble de cette population est indispensable. Il serait judicieux de prélever les graines de cette population menacée pour la réimplanter sur un site favorable du Fort de Charlemont. Ce travail devrait être fait en collaboration avec le Conservatoire

Botanique National du Bassin Parisien ou le Conservatoire d'Espace Naturel de Champagne-Ardenne.

Avis du CSRPN

Compte-tenu de ce qui précède j'émetts un avis favorable avec les recommandations suivantes.

Recommandations

Réimplantation d'*Artemisia alba* sur un endroit favorable du Fort de Charlemont (muraille ou endroit décapé favorables à cette espèce) avec suivi de l'évolution de la nouvelle implantation pendant une dizaine d'années. Le lieu choisi pourrait être confié en gestion au CEN Champagne-Ardenne.

L'expert délégué

A handwritten signature in black ink, consisting of a long horizontal stroke with a loop at the end, and a smaller loop below it.

François VERNIER